

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin
COMMUNE DE FURDENHEIM



ARRETE RELATIF A LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS EN VUE DE LEUR STERILISATION

Le Maire de la Ville de Furdenheim

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2212-2,
Vu le Code de la Santé Publique,
Vu le Code Rural et notamment son article L. 211-27,
Vu le Règlement Sanitaire Départemental du Bas-Rhin et plus particulièrement son article 99-6,
Considérant la prolifération des chats errants sur la commune de Furdenheim
Considérant la demande de l'association de protection animale : SPA de SAVERNE – 68, rue de l'Ermitage 67700 SAVERNE,
Considérant le danger pour les personnes ou les animaux domestiques que représente cette invasion de chats sauvages,

ARRETE :

Article 1^{er}

Les chats non identifiés vivant en groupe dans les lieux publics de la commune seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation.

Article 2

Il est prévu une prolongation de l'opération de capture du 16 octobre 2021 au 15 décembre 2021 dans tous les lieux publics de la commune. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

Article 3

L'identification de ces chats sera réalisée au nom de la commune de Furdenheim

Article 4

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection SPA de SAVERNE (68, rue de l'Ermitage - 67700 SAVERNE).

Article 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie. Le délai de recours contre le présent arrêté est de deux mois.

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- contrôle de légalité de la Préfecture par voie dématérialisée
- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Truchtersheim
- la police municipale
- la SPA de SAVERNE
- affichage en mairie
- Registre des Arrêts du Maire (Registre Administration Générale)
- Recueil des Actes Administratifs.

A Furdenheim le 14/10/2021

Le Maire



Pour le maire et par délégation
J. Wurtz adjoint au maire